

Principe de localisation

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Selon ce principe, les engagements réglementés doivent à toute époque être représentés par des actifs équivalents, placés et localisés sur le territoire de l'Etat membre sur lequel les risques ont été souscrits.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**